

MESURES SANITAIRES LUTTE ANTI VIRUS BIKE / RUN ILE MADAME

ACCUEIL PUBLIC/ SPECTATEURS /COUREURS

Zones délimitées avec SAS d'accès



- Port du masque recommandé
- Gel hydroalcoolique à disposition entrée SAS
- Présence bénévole pour vérification désinfection mains
- Zone public délimitée avec sens de circulation

RETRAIT DOSSARDS



- **Port du masque obligatoire à partir de 11 ans**
- **Pas de documents papier accepté**
- Un sens unique
- Respect de la distanciation sociale
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Un référent devra récupérer l'ensemble des dossards de son club en cas d'inscriptions multiples

ZONE DEPART /ARRIVEE



- **Port du masque obligatoire à partir de 11 ans**
- Respect de la distanciation sociale
- Accès réservé aux athlètes
- Athlète autorisé à rentrer dans la zone départ sur présentation de leur dossard

CEREMONIE PROTOCOLAIRE



- **Port du masque obligatoire à partir de 11 ans**
- Respect de la distanciation sociale
- Pas de récompenses remise en main propre
- Gel hydroalcoolique à disposition

COMMUNICATION



- **Panneaux affichage mesures barrières dans toutes les zones**
- **Rappels réguliers règles sanitaires haut parleur**
- Pas de briefing d'avant course, informations diffusées par haut parleur et en amont de la course, par message email, ou site organisation

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Lavez-vous très régulièrement
les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le



SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions
sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

REGLEMENTATION DE LA MANIFESTATION

1/ Généralités

En m'inscrivant au Bike & Run de l'Ile Madame, j'atteste avoir conscience des risques encourus par la pratique du Bike and Run et de ses contraintes spécifiques (matériel obligatoire, respect de la nature).

J'ai également pris connaissance du règlement de l'épreuve ainsi que de la réglementation fédérale qui s'applique à cette épreuve, et m'engage à les respecter en m'inscrivant à celle-ci.

Je m'engage à courir cette course avec tout le matériel obligatoire exigé (article 3 et règlement FFTri), à respecter la nature (respect de la faune et la flore, jet de déchets formellement interdit, à limiter les nuisances sonores) et à respecter le parcours ainsi que l'ensemble des directives de course définies par les organisateurs.

En cas de non-respect de ces règles l'équipe sera immédiatement disqualifiée.

2/ Organisation

Le Bike & Run de l'île Madame est organisé par OCEAN TRIATHLON et se déroulera le Samedi 17 Octobre 2020 au Lac des Rouches à Port des Barques.

Cf : page programme sur le site du club

3/ Présentation

L'organisation de l'épreuve est assurée par l'entremise de la Fédération Française de Triathlon.

Épreuve conviviale et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non.

Si vous êtes licencié FFA, FFC, UFOLEP, ou FFCT, vous serez considéré comme non licencié et vous devrez fournir un certificat médical conforme à la réglementation FFTri.

Seuls les certificats avec les mentions suivantes seront acceptés :

- "non contre-indication de la pratique du bike and run en compétition "
- OU "non contre-indication de la pratique du Triathlon en compétition"
- OU "non contre-indication de la pratique de la course à pied et du velo en compétition"
- OU "non contre-indication de la pratique du sport en compétition"

Le Bike and Run est une course qui se déroule par **équipe de deux concurrents avec un seul VTT (avec casque obligatoire jugulaire serrée pour les deux concurrents en permanence)**.

Toute aide extérieure est interdite.

Inscription par équipes de 2, mixtes ou non. Chaque équipier portera le dossard de son équipe (face avant du coureur).

La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :

- Le VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours

- Les deux équipiers doivent donc être ensemble au moment du passage de VTT et ne peuvent être distants de plus de 10m lors de l'épreuve et obligatoirement ensemble à l'arrivée.

- Une zone de rassemblement sera matérialisée à la fin de chaque boucle pour un pointage de chaque équipe. Les deux équipiers devront s'y trouver ensemble avant de pouvoir en repartir.

En cas de non respect de cette distance, une équipe peut être arrêtée de manière temporaire par les arbitres, voire disqualifiée en cas de non respect des ordres de course. Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes. Le fair-play et l'esprit sportif doivent primer.

Sur la partie route, respecter le code de la route.

4/ Parcours

Le parcours empruntera principalement les chemins du plan d'eau du Lac des Rouches et une partie de la course se déroulera sur l'île Madame en empruntant la Passe aux bœufs. La course jeune se déroule uniquement autour du lac des Rouches et du complexe sportif. Chaque épreuve se déroule, à allure libre, chronométrée et en un temps non limité.

Les différentes courses proposées sont les suivantes :

- Courses jeunes
 - 6/9 ans (né entre le 01/01/2011 et le 31/12/2014) : 2 km (2 boucles)
 - 10/13 ans (né entre le 01/01/2007 et le 31/12/2010) : 6 km (3 boucles)
- Course XS (né avant le 31/12/2008) : 9,2 km (1 boucle)
- Course S (né avant le 31/12/2004) : 15,2 km (1 boucle)

5/ Inscription

Les inscriptions s'effectuent à partir du 1er septembre 2020 dans la limite des places disponibles via le site internet.

Tarifs :

- 6-9 ans : Jeunes : 4€ (licenciés), + pass compétition obligatoire pour le non licencié
- 10-13 ans : Jeune : 4€ (licenciés), + pass compétition obligatoire pour le non licencié
- XS : 15€ par personne (licenciés), + pass compétition obligatoire pour le non licencié
- S : 25€ par personne (licenciés), + pass compétition obligatoire pour le non licencié

La clôture des inscriptions se fera le **samedi 10 octobre 2020 à minuit**.

Inscriptions sur place possible (dans la limite des places disponibles), une majoration de 2€ par athlète sera appliquée (sauf pour les jeunes).

6/ Modification et annulation de l'épreuve

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés.

7/ Annulation d'un concurrent

En cas d'annulation ou de non participation à l'épreuve, le participant ne pourra prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

8/ Sécurité des concurrents

La sécurité des concurrents sera assurée tout au long de l'épreuve par des bénévoles portant des masques sur l'ensemble du parcours.

La sécurité médicale sera assurée par la .

9/ Responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage général au fait d'un manquement de l'organisateur.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes et accidents.

10/ Développement durable

Chaque participant prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Tout abandon de déchets est interdit.

11/ Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prise à l'occasion de leur participation à la compétition.

12/ Mesures sanitaires

Nous nous efforcerons de mettre en place un maximum de dispositions sanitaires.

Cf : protocole sanitaire relative à la manifestation

